

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé de l'ouverture d'une consultation concernant le projet de règlement grand-ducal (réf. : ESA/PAM/2024-92150/139-2) relatif aux zones résultant des distances de sécurité appropriées induites par l'établissement **GUARDIAN LUXGUARD II SARL**, sis à L-4940 Hautcharage, ZAE Robert Steichen, 8, rue Bommel, conformément à l'article 21, paragraphe 2 de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Le dossier complet est déposé à l'inspection du public au secrétariat technique de la commune de Dippach pendant 30 jours, durant la période du 18 décembre 2024 au 17 janvier 2025 inclus.

La version électronique peut être consultée sur le site internet de la commune de Dippach : www.dippach.lu/raider/

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir concernant le projet de règlement grand-ducal relatif à ces zones doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Dippach dans le délai mentionné ci-avant.

Schouweiler, le 18 décembre 2024

La bourgmestre,

(s.) Manon BEI-ROLLER



Pour le secrétaire empêché,

(s.) Jeff BUFFADINI p.d.